



COMPTE RENDU

Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF du CMG de Rennes

Avancement de grade : un combat de 4 ans gagné pour FO !

Le jeudi 21 janvier 2016 a eu lieu la CAPL de Rennes compétente à l'égard des Techniciens Supérieurs d'Etude et de Fabrications. Cette CAPL était présidée par le directeur du CMG de Rennes, M. DANIEL Pascal-Hervé (ACHC).

L'ordre du jour de cette CAPL était le suivant :

- Nomination du secrétaire et du secrétaire adjoint de séance
- Question(s) d'ordre individuel
- Examen des demandes de titularisation
- Travaux d'avancement au grade de TSEF1 au titre de l'année 2015
- Travaux d'avancement au grade de TSEF2 au titre de l'année 2015
- Remarques d'ordre général

Le président souligne la qualité des rapports avec les ACE et travaille sur la bonne pratique des rédactions des CREP dans le but d'avoir un avancement juste, clair et équilibré.

Le CMG de Rennes a travaillé sur la pagination du CREP pour simplifier son utilisation. Il est ainsi mis en forme automatiquement et alimenté par les données d'ALLIANCE.

Le directeur ne peut que constater les travaux bâclés de certains notateurs qui n'ont pas compris l'importance de l'évaluation de l'agent dans la rédaction du CREP et des conséquences sur la carrière de l'agent.

Le RIFSEEP est une catastrophe, source de mécontentements absolus des personnels. Les recours s'empilent. Le constat est clair, le RIFSEEP est une usine à gaz qui pose des problèmes dans tous les ministères qui l'ont mis en application.

Après plusieurs années de restructurations, nous arrivons à une stabilisation au MINDEF, parce que l'enjeu est de maintenir ses effectifs en personnels militaires. Nous allons arriver à une déflation de personnel militaire à reclasser dans le civil, le recrutement 41.39 va donc diminuer.

Le recrutement par concours va augmenter, reste qu'il faut être en capacité tant humaine que matérielle à organiser ces concours.

Voilà pour résumer les propos du directeur du CMG.

Nous ne pouvons pas nous contenter de ce constat engendré par la RGPP et la MAP. La mise en place du RIFSEEP va créer des dommages collatéraux. Nous demandons une étude au cas par cas pour l'attribution des groupes aux agents. Les commissaires paritaires FO seront très vigilants en ce qui concerne ce sujet.

En préambule de cette CAPL, le président rappelle avec insistance le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

La divulgation d'informations après une CAPL est strictement interdite et le président nous précise qu'un rappel à l'ordre a été adressé à une organisation syndicale.

✚ Modification de la CAPL

M. DANIEL nous informe d'une modification concernant la composition de la CAPL des TSEF : Madame CREUX, référant armée de l'air, siègera dorénavant à cette instance.

✚ Nomination du secrétaire de séance

Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint pour cette séance.

✚ Questions d'ordre individuel

FO a abordé un sujet qui lui tient à cœur, la promotion sociale.

En effet bon nombre de candidats lorsqu'ils sont retenus à l'écrit de l'examen professionnel, sont convoqués à Lyon pour passer l'oral.

L'administration ne finance que les frais de transport. Pour ce qui est de l'hébergement et des repas, les candidats retenus à l'oral ne sont pas pris en charge, à chacun de se débrouiller... Lorsque nous sommes à 2 heures du centre d'examen, pourquoi pas. Mais quand on se retrouve à plus de 7 heures il est bien plus compliqué de faire l'aller et le retour dans la journée, sans compter la fatigue...

FO a été une nouvelle fois force de proposition en proposant l'ouverture de centres en visio-conférence, pour éviter tous ces désagréments. De plus, l'administration s'y retrouve puisqu'elle fait des économies...

Travaillons avec des outils performants, ceux de notre époque !

✚ Examen de demandes de titularisation

5 demandes de titularisation sont étudiées.

En 2012, un dossier de BOE avait soulevé un problème de titularisation sur fond de règle de gestion.

L'agent concerné aurait dû être titularisé TSEF de 2^{ème} classe et non TSEF de 3^{ème} classe comme l'avait fait l'Administration.

FO a défendu ce dossier à chaque CAPL depuis cet état de fait.

Monsieur Christophe BERENGUIER de la DRH-MD est venu en tant qu'expert RH nous exposer la position de la DRH-MD sur cette affaire.

Un dialogue social dynamique que nous entretenons au sein de cette CAPL nous a permis de rendre à César ce qui appartenait à César.

Il ne faut jamais perdre espoir, vos commissaires pugnaces ont eu gain de cause sur ce dossier.

FO ne peut que se féliciter de cette victoire : le combat pour la défense de ce dossier aura été porté par **FO** pendant 4 ans !

Les 5 demandes de titularisation présentées reçoivent toutes un avis favorable :

- 3 agents recrutés au titre du BOE (Bénéficiaires d'Obligation d'Emploi) sont titularisés TSEF2.
- 2 agents recrutés par examen pro au titre de l'année 2014 sont titularisés TSEF3.

✚ Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF1 au titre de 2015

Le taux de promotion au grade de TSEF1 est fixé à 9 % pour l'année 2015, soit **30** avancements pour le CMG de Rennes (sur la base des CREP 2013 et du mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2015).

Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2015

Echelon ACE	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AT	50	47	3
DRH AA	18	17	1
MARINE	73	61	12
SCA GO	31	23	08
EMA CHANCELLERIE	12	11	1
EMA SIMU	5	5	0
GENDARMERIE	1	0	1
SANTE	13	12	1
DIRISI	84	74	10
DGA	58	47	11
ENSTA BRETAGNE	5	4	1
SHOM	20	19	1
SGA	64	56	8

Répartition des 30 proposés par établissement pour l'avancement de grade TSEF 1 au titre de l'année 2015

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	3
DRH-AA	1
MARINE	5
SCA GO	2
EMA CHANC.	1
EMA SIMu	1
Gendarmerie	0
SANTE	2
DIRISI	5
DGA	4
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	1
SGA *	5

***SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF

✚ Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF2 au titre de 2015

Le taux de promotion au grade de TSEF 2 est fixé à 12 % pour l'année 2015, soit **27** avancements pour le CMG de Rennes (sur la base des CREP 2013 et du mémoire de proposition à l'avancement au titre de 2015).

Répartition par sexe des proposables pour l'avancement de grade au titre de l'année 2015

Echelon ACE	Proposables		
	Total	Hommes	Femmes
DRH AT	21	20	1
DRH AA	22	21	1
MARINE	33	33	0
SCA GO	23	23	0
EMA CHANCELLERIE	0	0	0
EMA SIMU	1	1	0
GENDARMERIE	1	1	0
SANTE	5	5	0
DIRISI	52	49	3
DGA	12	11	1
ENSTA BRETAGNE	1	1	0
SHOM	4	3	1
SGA	19	19	0

Répartition des 27 proposés par établissement pour l'avancement de grade TSEF 2 au titre de l'année 2015

Direction	Nombre d'avancements
DRH-AT	3
DRH-AA	4
MARINE	5
SCA GO	3
EMA CHANC.	0
EMA SIMu	0
Gendarmerie	0
SANTE	0
DIRISI	6
DGA	2
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	1
SGA *	3

***SGA regroupe** : DMPA BRL / SN / SID / CRAI / CMG / DAS GEND / MAS RENNES / MAS BRETAGNE / ARD-PDM / CFD / SIMSIF

Une fois de plus, l'ensemble des commissaires a travaillé pour que les travaux d'avancement soient le reflet d'un déroulement de carrière dynamique et objectif pour chaque agent. Encore trop de TSEF promus dans le corps n'ont pas de fiche de poste de catégorie B, ce qui peut entraîner de lourdes conséquences pour l'agent.

+ Remarques d'ordre général

Prochain travaux de commission d'avancement au choix :

La CAPL d'avancement au choix au titre de l'année 2016 aura lieu le 30 juin 2016 et sous forme dématérialisée.

La dématérialisation consiste à travailler uniquement avec les moyens informatiques, il n'y aura plus de mémoire de proposition à l'avancement. L'établissement joindra au CREP de 2014 une fiche de proposition avec commentaires, seulement pour les personnels classés dans leur établissement. Les personnels conditionnant à l'avancement de grade de TSEF 1 et TSEF 2 seront présentés sur un seul tableau (agents classés et ajournés).

Si le CREP est fait par le supérieur hiérarchique direct (N+1), il est bon de rappeler que les propositions d'avancement sont élaborées par le chef d'établissement.

L'Administration a présenté à l'ensemble des représentants les règles de bon fonctionnement et de compétences d'une CAPL.



+ Conclusion

Chaque CAPL d'avancement de grade est un combat pour l'équité de traitement des agents. Vous pouvez compter sur vos commissaires paritaires FO pour défendre vos dossiers.

Vos commissaires Paritaires **FO SNPTP** :

joel.masse@intradef.gouv.fr

sylvain.saisset@intradef.gouv.fr

bruno.daquier@intradef.gouv.fr

joel.bernon@intradef.gouv.fr

Rennes, le 22 Janvier 2016

